



AU SÉNAT

L'accord prévoyant l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération est signé à Ottawa, le 11 décembre 1948.

Gouverneur de Terre-Neuve, pour que celui-ci en fit part à la Convention nationale, un exposé des conditions qui semblaient constituer une base d'union juste et équitable, au cas où la population de Terre-Neuve désirerait entrer dans la Confédération.

Les Referendums

L'exposé du Gouvernement canadien fut longuement débattu à la Convention nationale de Terre-Neuve, de même qu'au cours des campagnes qui précédèrent les deux referendums.

Lors du premier referendum, tenu le 3 juin 1948, trois formules furent proposées au peuple: prorogation du régime de gouvernement par commission, confédération, restauration du gouvernement responsable. En chiffres ronds: 22,000 votants se prononcèrent pour le gouvernement par commission, 64,000 pour la confédération et 69,400 pour le gouvernement responsable. Aucune des trois formules n'ayant recueilli la majorité absolue des voix, il fallut, conformément aux conditions posées au préalable, soumettre à un nouveau referendum les deux formules les plus en faveur.

Le second referendum, tenu le 22 juillet, donna à la confédération une majorité d'environ 7,000 voix et une majorité locale dans dix-huit circons-

cription
minist
la pos
d'accu
« afin
adressa
docum
cours
Terre-
l'exame

Pe
qui con
Défense
Philip C
Gordon
gation c

La
avec un
suppléa
de la D
le minist
anciens
secrétaire

Problème

Au
fondame
système
du prob
que Ter
blement
D'autre
avec Te
établi e
question
autres,
budgéta

Lor
leurs av
publics
province
à peu p
au mont
rence; si
Des arr
entrèren

La
que le p
dépassé
acquiert